







AVIS AUX CAPITALISTES. — Irrévocablement le 30 juin la clôture de la souscription des actions du JOURNAL DES PRÉDICATEURS. — Le public est prévenu que la souscription pour les actions de 250 francs du Journal des Prédicateurs est ouverte chez MM. Boiste de Richemont et Comp., 8, rue Choiseul, à Paris, de dix heures du matin à cinq heures du soir. — Chaque action donne droit à une part dans la clientèle, la propriété et le matériel du Journal, à un paiement d'intérêts annuels de 5 pour cent, à autant d'abonnements de faveur que l'on a d'actions, ou à la déduction de leur valeur sur le capital à verser, et enfin à une part dans les bénéfices. Arrivant à 10,000 abonnés, chaque action donnera près de 30 p. 0/0 par an. Le capital social est de 100,000 fr., divisé en 400 actions de 250 fr. chacune. — Le Journal des Prédicateurs s'adresse aux 50,000 ecclésiastiques de France, aux couvents et maisons d'éducation et à toutes les personnes pieuses. — S'adresser pour avoir encore des actions, en indiquant le mode de paiement qui convient, à M. Boiste de Richemont, 8, rue Choiseul, à Paris.

La souscription du Chemin de fer de BORDEAUX A CETTE (Compagnie Baron SARGET, MACKENSIE, CAILLARD, PATERSON, etc.), qui devait rester ouverte jusqu'au 30 juin, sera close le mercredi 25 courant, rue Castiglione, 12, à quatre heures du soir.

Nota. Les intérêts provenant du placement des fonds versés seront bonifiés aux Actionnaires, déduction faite des frais.

EXAMENS DE DROIT ET THÈSES. rue Sorbonne, 12. Ouvrages publiés par PAR M. PASCAL BONNIN, Docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris en vente chez l'auteur, rue Sorbonne, 12.

M. BONNIN BACCALAUREAT ES-LETTRES ES-SCIENCES rue Sorbonne, 12. Ouvrages publiés par PAR M. HYPOLITE BONNIN, en vente chez l'auteur, rue Sorbonne, 12.

100 ENVELOPPES DANS UNE BOITE POUR 1 FR. Ce prix extraordinaire peut être donné pour preuve incontestable des progrès que MARION ne cesse d'apporter dans les perfectionnements de la papeterie. On trouve aussi dans ses magasins les papiers à lettres de toute espèce dont le mode pressé l'emporte; cela à angles unis et arrondis est le type de la dernière distinction. Papeterie MARION, cité Bergère, 14, faubourg Montmartre.

BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE. A 75 C. BARÈGES Laine et Soie, imprimées, grande nouveauté. 1 FR. 45 C. FOULARDS Pour Robes, grande largeur, garantis tout soie. 40 C. NOUVEAUTÉS En Tissus de Laine, divers genres. 1 FR. 40 CENT. SOIERIES Pour Robes, Pékins et Quadrillés nouveaux. Mantelets en Barèges à 8 f. 50; en Taffetas, 14 fr 75; en Taffetas glacé, 22 fr.; Echarpes Barèges, satiné, 2 fr. 95. Grandes Nouveautés de la Saison en Etoffes de Soie et de Fantaisie, CHALES; ECHARPES, LINGERIE, ARTICLES CONFECTIONNÉS, etc.

LA REVUE PITTORESQUE, Donnant pour 6 francs la valeur de 20 vol. in-8° illustrés par les premiers Artistes. Les prochains livraisons contiendront: HEVA, roman de M. MÉRY; ASCANIO, par M. AL. DUMAS. La Revue pittoresque vient d'être acquise par Aubert et C., fondateurs du Charivari, du Musée Philopon, des Modes parisiennes, etc., etc. C'est une garantie pour les souscripteurs que cette publication sera continuée et améliorée. On souscrit chez Aubert et C., place de la Bourse. Un an : 6 fr. — Par la poste, 7 fr. 50 c.

NOUVELLE INVENTION A. GUILLAUME. BRÈVE ET SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT. GROS-GANTS INDECOUSABLES-DÉTAIL. Rue de Bondy, 14, derrière le Château-d'Eau. (Affranchi.)

FAUREL, rue Saint-Martin, 98, seule fabrique de FOUETS ET CRAVACHES EN CAOUTCHOUC. — Sticks, fouets, cannes et cravaches oléophanes.

VERSAILLES. Edition in-8°, partie historique, en cinq volumes. Le premier volume est en vente, et contient 150 sujets. — Cet ouvrage paraît par livraisons de 50 centimes. Chaque volume se compose de 18 livraisons; chaque livraison se compose de 8 pages de texte et de 5 à 6 feuilles de gravures à l'eau ou plusieurs sujets. LE SUPPLÉMENT AU GRAND OUVRAGE continue à paraître deux fois par mois.

Maladies Secrètes. TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT. Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc. Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

MALADIES des GENITIVES et du BOUCHE TRAITEMENT par le docteur L. COURRAUT, etc. Toujours rue de Provence, 61, de midi à quatre heures.

DENTITION DES ENFANTS. MIEL AMÉRICAIN. Ce DENTIFRICE facilite, chez les enfants, la sortie des premières dents, prévient les convulsions et toutes les maladies qui sont la suite d'une dentition difficile. DÉPÔT GÉNÉRAL: 145, rue Vieille-du-Temple, etc.

EAU ET POWDRE ANGLAISSES DENTIFRICES ET BALSAMIQUES POUR L'ENTRETIEN DE LA BOUCHE ET LA CONSERVATION DES DENTS. Ces précieux Dentifrices, dont les qualités curatives et balsamiques sont constatées par la faveur dont ils jouissent en France depuis plus de dix années, ont été adoptés non seulement par le monde élégant, mais encore par plusieurs des principaux Chirurgiens-Dentistes, comme les Odontalgiques les plus efficaces.

Etude de M. COMARTIN jeune, avoué, rue Saint-Denis, 374. Vente sur licitation, au Palais-de-Justice à Paris, le samedi 28 juin 1845, à 10 heures.

Art. 12. La société pourra être constituée par acte public ou par acte sous seing privé. La durée de la société est fixée à quarante années pleines et consécutives, à partir du jour de la constitution.

Plus d'Oignons Brûlés! COLOSINE RONDEAU, Ou glaces de légumes, pour potages gras et maigres, sauces et rous.

Belle Maison sise à Paris, rue Saint-Honoré, 300, en face l'église de l'Assommoir, d'un produit brut annuel de 12,000 fr., et dans quelques années de 14,000 fr.

Art. 13. La société sera administrée par M. Poignée et Le Batard. Suivant acte sous seing privé, en date du 17 juin 1845, et enregistré le même jour, folio 47, recto, case 1, par Lefèvre, qui a reçu 5 fr. 50 cent, il appert: Qu'une société en nom collectif a été formée entre M. BOUÉ, d'une part, et Antoine RAYNAUD, d'autre part, tous deux demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 23, pour ventes et achats à commission.

ANNONCES LÉGALES. Etude de M. SCHIAYE, agréé, rue du Tribunal de Commerce, 10. Par exploit de M. LEBORGEOIS, huissier, en date du 15 juin courant, MM. LEBORGEOIS, banquier, demeurant à Paris, rue Thévenot, 5, et Bouchery, négociant, demeurant aussi à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 22, tous deux créanciers du sieur Boudin, fabricant de crêpes, demeurant à Paris, place de la Corderie, 30, ont formé opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris, du 10 juin courant, qui a déclaré ledit sieur Boudin en état de faillite, et demandé devant le même Tribunal le rapport de ce jugement.

MAISON de CAMPAGNE sise aux Prés-St-Gervais, près Paris (Seine), rue Plâtrière, 15, entre cour et jardin, avec bassin, jet d'eau, communs, etc. Contenance: 70 ares environ.

Art. 14. La société sera administrée par M. Poignée et Le Batard. Suivant acte sous seing privé, en date du 10 juin 1845, enregistré à Paris, le 21 du même mois: Il a été formé entre M. René-Maria PINEAU, chapelier, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 11, seul associé responsable; et une autre personne dénommée au acte, simple commanditaire, une société ayant pour objet l'exploitation du commerce de chapellerie.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, du 20 juin 1845, qui déclare la faillite ouverte sur l'assent provisoire rendu le 10 courant par le Tribunal de Commerce de Paris.

Propriété consistant en bâtiment, hangar, puits et terrain, situés à Paris, rue du Doux, 2, chemin de ronde de la barrière de Grenelle, quartier des Invalides, 19° arrondissement, en son tout.

Art. 15. Le siège de la société est établi à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 23. Par acte sous seing privé, en date du 10 juin 1845, enregistré à Paris, le 21 du même mois: Il a été formé entre M. René-Maria PINEAU, chapelier, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 11, seul associé responsable; et une autre personne dénommée au acte, simple commanditaire, une société ayant pour objet l'exploitation du commerce de chapellerie.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, du 20 juin 1845, qui déclare la faillite ouverte sur l'assent provisoire rendu le 10 courant par le Tribunal de Commerce de Paris.

Grandes Maisons et dépendances, sises à Paris, rue des Billes, 12 et 14. — Produit: 4,350 fr. Mise à prix: 65,000 fr.

Art. 16. Le siège de la société est fixé à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 11. La raison sociale: PINEAU et Comp. L'apport du commanditaire est 1,500 fr., qui ont été versés en espèces.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, du 20 juin 1845, qui déclare la faillite ouverte sur l'assent provisoire rendu le 10 courant par le Tribunal de Commerce de Paris.

MAISON sise au Bourgoin, 24, et rue des Charbonniers-Saint-Marc, 20. — Mise à prix: 15,000 fr. S'adresser pour les renseignements: 1° M. René GUERIN, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue d'Alger, 9, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des titres; 2° M. LEROUX, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14; 3° M. LEROUX, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14; 4° M. LEROUX, notaire à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 14.

Art. 17. Le siège de la société est fixé à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 11. La raison sociale: PINEAU et Comp. L'apport du commanditaire est 1,500 fr., qui ont été versés en espèces.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, du 20 juin 1845, qui déclare la faillite ouverte sur l'assent provisoire rendu le 10 courant par le Tribunal de Commerce de Paris.